

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-3/05

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BENARD Michel

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : WALKER Lionel

OBJET : Charte départementale portant engagement de responsabilité des exploitants de débit de boissons, restaurants et établissements de nuit.

La charte départementale portant engagement de responsabilité des établissements de nuit pour la sécurité routière signée le 5 décembre 2006 prévoyait un engagement des parties signataires pour une durée de trois ans. Cette charte étant caduque depuis le 5 décembre 2009, ce rapport propose de renouveler l'engagement du Département par la signature de la charte actualisée.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

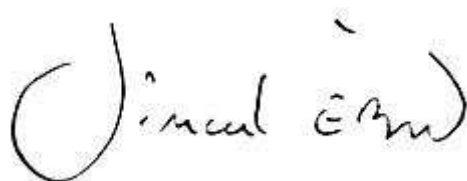
DECIDE

Article 1 : d'approuver la charte départementale portant engagement de responsabilité des exploitants de débit de boissons, restaurants et établissements de nuit, jointe en annexe à la présente décision,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette charte au nom du Département..

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ